

CAHIER DES CHARGES AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

RELATIF A LA STRUCTURATION DE L'ANIMATION TERRITORIALE DE **LA RECHERCHE**
EN PSYCHIATRIE ET SANTE MENTALE

1. AUTORITE RESPONSABLE DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Monsieur le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé de Normandie
2, Place Jean Nouzille
CS 55035 1
14050 CAEN CEDEX 4

2. CALENDRIER DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Calendrier prévisionnel	
Publication de l'avis d'appel à candidatures	25 mai 2023
Date limite de dépôt des dossiers	6 novembre 2023
Bilan d'étape du projet	Au cours du 1 ^{er} trimestre 2024
Seconde tranche de crédits	En 2024

Le présent avis d'appel à manifestation d'intérêt sur le site internet de l'ARS Normandie : www.ars.normandie.sante.fr, vaut ouverture de la période de dépôt des dossiers jusqu'à la date de clôture fixée au 6 novembre 2023.

3. CONTEXTE

3.1 Contexte sanitaire

La recherche en psychiatrie est trop cloisonnée entre les équipes de recherche et les structures de soins. Ce cloisonnement ne favorise pas les transferts de la recherche vers les pratiques cliniques et rend difficile l'évaluation des innovations. La concentration de la recherche sur un petit nombre d'acteurs empêche son développement et participe au manque d'attractivité de la discipline de psychiatrie

3.1 Contexte réglementaire

L'instruction N° DGOS/R4/2023/37 du 30 mars 2023 relative au soutien de la structuration de l'animation territoriale de la recherche en psychiatrie et santé mentale définit les enjeux et objectifs d'une structuration de l'animation territoriale de la recherche afin de décroïsonner les organisations actuelles.

4. OBJET DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Le présent appel à manifestation d'intérêt vise à susciter des projets d'animation territoriale de la recherche ou à soutenir le développement de projets déjà en cours d'élaboration ou de déploiement.

Les coopérations engagées dans le cadre des projets territoriaux de santé mentale sont privilégiées.

5. FINANCEMENT

Pour 2023, le financement du projet s'établit à 278 000 €.

6. MODALITE DE TRANSMISSION DES DOSSIERS

L'envoi des dossiers doit se faire, sous format dématérialisé, au plus tard avant la date limite fixée au point 2. du présent document, par mail, aux adresses suivantes :

- cecile.bonnefoy@ars.sante.fr
- ars-normandie-mission-santementale-psychiatrie@ars.sante.fr

Les dossiers parvenus après la date limite de dépôt ne seront pas étudiés.

7. CONTENU DES DOSSIERS

Les dossiers devront comporter :

- une note méthodologique décrivant le projet et ses éventuelles annexes, précisant notamment :
 - l'intitulé du projet,
 - la définition de la gouvernance collégiale envisagée,
 - les moyens humains, technologiques nécessaires,
 - l'articulation avec les ressources, les structures existantes et les dispositifs d'appui existants,
 - les modalités de coopération entre les établissements universitaires et non universitaires
- La lettre d'engagement cosignée des directeurs et des communautés soignantes des établissements engagés, selon modèle mis à disposition.

8. MODALITES D'INSTRUCTION DES DOSSIERS

Les dossiers seront étudiés par des instructeurs désignés au sein de l'ARS.

9. CRITERES DE RECEVALIBILITE ET DE SELECTION DES PROJETS

9.1 Critère de recevabilité

- Les projets devront obligatoirement porter un axe de rapprochement entre établissement(s) universitaire(s) et non universitaires faisant apparaître des objectifs de recherche partagés, concertés et priorités.
- Une convention de partenariat avec les acteurs de la structuration de la recherche doit obligatoirement être établie.

9.2 Critères de sélection

Le projet sera sélectionné comme suit :

THEMES	Sous-thèmes	Note/100
Caractère fédérateur des modalités de coopération retenues	Implication des parties prenantes dans le projet	/40
Exhaustivité du maillage d'acteurs impliqués	Nombre de territoires impliqués	/20
Cohérence avec l'existant	Complémentarité avec universités, laboratoires de recherche clinique, etc... et appui aux projets territoriaux de santé mentale	/20
Potentiel de contribution à la politique de santé mentale	Appui aux différentes institutions, notamment, en matière statistique et de remontée d'information	/20

*
* *